

# UFF ALLOCATION PRUDENCE (part N)

Myria AM

## Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR + 0,95%, nette des frais de gestion réels.

## Profil de risque



## Chiffres clés au 30/04/2025

Valeur liquidative	101.72 €	Nombre de positions	15
Actif net du fonds	192.63 M€	Taux d'investissement	99.60%

## Evolution de la performance

Le graphique sera affiché après une année complète, soit fin septembre 2025.

## Performances du fonds et de l'indice de référence

Les performances seront affichées après une année complète, soit fin septembre 2025.

## Indicateurs de risque sur 1 an

Les indicateurs de risques seront affichés après une année complète, soit fin septembre 2025.

L'indicateur de référence est l'€STR (Euro Short Term Rate).

## Principaux mouvements

Achats/Renforcements	Ventes/Allègements
	Bnp Ins Eur
	Ofi Invest Isr
	Union Moneplus

## Principales contributions

Contributions à la hausse		Contributions à la baisse	
Bnpp Easy Esg	0.10%	Kalina Transition Ec	-0.02%
Lyxor Euro Gov	0.10%		
Lyxor Eurmts 5-7Y	0.04%		
Qcf Bond Investment	0.03%		
Hugau Obl 1-3	0.03%		
<b>Total</b>	<b>0.29%</b>	<b>Total</b>	<b>-0.02%</b>

## 10 principales positions

Valeur	Poids	Type de valeur mobilière
Lyxor Euro Gov Bond	13.17%	Fonds obligataires
Bnpp Easy Esg Emu Ig	12.63%	Fonds obligataires
Bnp Ins Eur 3M St Vn	8.99%	Fonds monétaires
Ofi Invest Isr Monet	8.99%	Fonds monétaires
Union Moneplus	8.98%	Fonds monétaires
Hugau Obl 1-3	7.38%	Fonds obligataires
Nb Ultra Short Term	7.36%	Fonds obligataires
Tikehau Sh Du Fd-I C	7.36%	Fonds obligataires
Carmignac-Securite-F	6.74%	Fonds obligataires
Jan Hnd-Uk Ab Re-lea	5.27%	Fonds alternatifs
<b>Total</b>	<b>86.87%</b>	<b>% fonds Article 8 et 9 : 80.51%</b>

## Caractéristiques du fonds

Code ISIN :	FR001400OYG7	Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Société de gestion :	Myria AM	Durée de placement recommandée :	1.5
Date de création :	02/09/2024	Droit d'entrée (max) :	0.00%
Eligibilité PEA :	Non	Frais de gestion direct :	1.05%
Centralisation :	14:30	Frais de gestion indirect (max) :	1%
Classification SFDR	Article 8		
Commission de surperformance :			10% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence

## Gérant financier

Myria AM

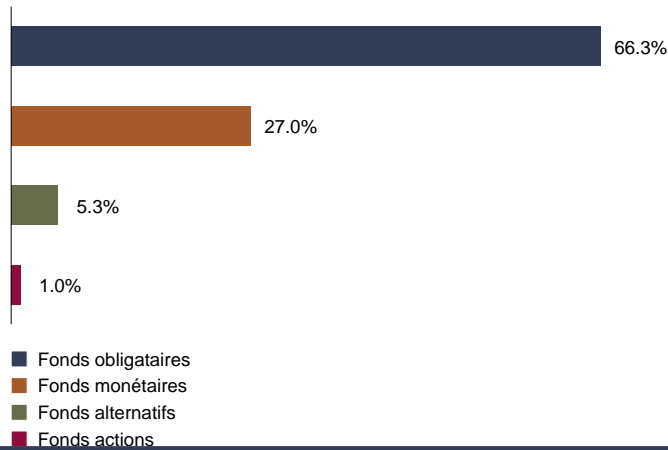
Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.



YouTube [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

Rapport de gestion - avril 2025

## Répartition par stratégies



## Répartition par zones géographiques



## Historique des performances

Les performances historiques seront affichées après une année complète, soit fin septembre 2025.

Les performances sont calculées nettes de frais de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Commentaire de gestion

Le mois d'avril 2025 a ressemblé à une grande lessiveuse, tant la volatilité a été exacerbée sur les marchés financiers. En effet, la mise en place de droits de douane, parfois stratosphériques, a été excessivement mal perçue par le monde politique et, bien sûr, par le monde financier. Pourtant, il est intéressant d'analyser le comportement des principaux marchés et secteurs au cours du mois d'avril, car certaines tendances identifiées les mois précédents semblent avoir été, une nouvelle fois, validées.

Le 2 avril, dans une mise en scène hallucinante, le président Trump a annoncé des surtaxes douanières à l'encontre de 180 pays, pires que celles qui prévalaient après la crise de 1929, et devant entrer en vigueur le 9 avril. Le délai d'une semaine ainsi établi devait permettre aux pays impliqués d'entrer dans une sorte de négociation éclair visant à rétablir miraculeusement les déséquilibres pris en compte par l'administration américaine. Mais, en se focalisant uniquement sur le déficit commercial américain sur les échanges de biens, et en omettant sciemment l'« hénaurme » bénéfique commercial sur les échanges de services, Donald Trump s'est pris les pieds dans le tapis.

Dès le 3 avril, les marchés financiers, notamment américains, signifiaient au locataire de la Maison-Blanche leur extrême mécontentement, de nombreux fournisseurs de l'économie américaine étant localisés dans les pays les plus taxés. Ainsi, entre le 2 et le 8 avril, le S&P 500 et le Nasdaq Composite se sont effondrés de 12 % et 13 % respectivement, portant le recul à plus de 20 % pour l'indice fortement pondéré en valeurs technologiques, alors que l'escalade des surtaxes entre la Chine et les États-Unis n'en finissait pas : les droits de douane étaient portés à 145 % pour les biens en provenance de l'Empire du Milieu et à 125 % pour ceux en provenance des États-Unis.

Le 9 avril, alors que seuls quelques pays mineurs étaient entrés en négociation avec l'administration américaine, tandis que la plupart réfléchissaient à une riposte concertée, Donald Trump n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer un moratoire de trois mois sur la mise en place des surtaxes douanières pour tous les pays sauf la Chine, en les fixant néanmoins à 10 % de manière indiscriminée. Sans surprise, cette pause a propulsé les marchés financiers, qui se sont repris vigoureusement dans la journée.

Et depuis lors, ceux-ci ont entrepris de remonter lentement, avec parfois des à-coups. Mais chaque recul, volte-face ou camouflet infligé au président américain aura été considéré comme nécessaire pour minimiser l'impact d'une politique incompréhensible sur l'économie réelle et les chaînes d'approvisionnement, dont le rétablissement à la suite du Covid-19 avait pris presque trois ans.

Sur cette séquence du mois d'avril, on retiendra donc que l'économie est une science, et que toute expérimentation hasardeuse se paie cash ; que l'Europe n'est jamais aussi forte que dans l'adversité ; et que la réindustrialisation des États-Unis, dont l'économie est fondée à près de 80 % sur les services, ne se fait pas en 24 heures — à l'instar de la paix entre la Russie et l'Ukraine.

Dans ce contexte, le CAC 40 et l'EuroStoxx 50 ne baissent finalement que de 2 % et 1 % respectivement, l'indice des banques de la zone euro se payant même le luxe de progresser de 0,4 % sur le mois après avoir chuté jusqu'à -15 % en début de mois. Et la palme revient une nouvelle fois au secteur de la défense, dont l'indice européen, incluant des titres britanniques, progresse de près de 5 %.

De l'autre côté de l'Atlantique, le soulagement est palpable : si le S&P 500 baisse de l'ordre de 0,7 %, le Nasdaq, lui, progresse de 0,7 %, soutenus par l'effondrement du dollar de près de 4,5 % contre l'euro et contre le yen.

Pour finir, sur le front obligataire, les taux à 10 ans européens affichent une baisse du même ordre que la hausse du mois dernier, à la suite de l'annonce du plan d'investissement allemand de 1 000 milliards sur dix ans, alors que le 10 ans américain fait à peu près du surplace de date à date, mais en ayant frôlé la déroute au cours du mois.

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

## Informations relatives aux performances passées

L'information relative aux performances passées ne pourra être affichée qu'après le terme d'une année civile complète, soit fin 2025.

*Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Assét Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.*

